

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°10

SEANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michelle DRION.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2025

Il vous est demandé de délibérer sur la modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2025 soit :

- *Création de 6 grades suite aux avancements de grade pour l'année 2025 avec effet rétroactif*
- *Agent contractuel recruté au 20 janvier 2025 en tant que Chargé de mission Communication (une éventuelle stagiairisation au 1^{er} juillet 2025), suppression des grades qui ont été créés au 15 novembre 2024 Cat B et C*
- *Suppression d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe : départ en retraite au 1^{er} février 2025*

↳ **Création au tableau des effectifs au 1er février 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 (avancements de grade)**

-
- **Catégorie B**
 - 1 grade de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe
- **Catégorie C**
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe
 - 2 grades d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
 - 1 grade d'Agent Social Principal de 2^{ème} Classe

↳ **Suppression au tableau des effectifs au 1er Février 2025**

- **Catégorie B**
 - 1 grade de Rédacteur
 - 1 grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe
 - 1 grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe
- **Catégorie C**
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe
 - 1 grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe

- 1 grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} Classe

Le maire informe le conseil municipal que :

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le Comité Social Territorial du « **30 janvier 2025** ».

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 062-216208611-20250305-1004032025-DE



Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la Loi 2012-347 du 12 mars 2012 art. 44 JORF du 13 mars 2012.

Considérant qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, le maire expose à l'assemblée que :

- Pour les évolutions de carrière, des postes doivent être créés pour permettre différents avancements de grades,
- Pour permettre de stagiairiser des agents contractuels,
- Des postes sans affectation de personnel doivent être supprimés.

Et que, par conséquent, il y a lieu de créer et supprimer les grades listés ci-dessous, au tableau des effectifs à compter du **1er février 2025**, à savoir :

1. **La création, à compter du 1^{er} février 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 :**
Emplois Permanents de catégorie B :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Administratif	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1

Emplois Permanents de catégorie C :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1
Technique	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	2
Social	Agent Social Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1

2- La suppression, à compter du 1^{er} février 2025 :**Emplois Permanents de catégorie B :**

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Administratif	Rédacteur	Temps complet	1
Administratif	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Administratif	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1

Emplois Permanents de catégorie C :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à supprimer
Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1
Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	Temps complet	1
Culturel	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	Temps complet	1

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT

